



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

Soudan

Question écrite n° 8830

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation dans le Sud-Soudan. L'agence des Nations unies pour les réfugiés a annoncé récemment qu'il lui manque plus de 11 millions de dollars pour pouvoir mener à bien les opérations de retour et de réintégration des réfugiés prévues au Sud-Soudan pour 2007. Le manque de fonds a contraint l'agence à stopper l'achat de biens de secours de base normalement distribués aux rapatriés pour faciliter leur réinsertion dans leurs communautés d'origine. L'objectif initial du HCR pour l'année en cours était de faciliter le rapatriement et la réintégration de plus de 100 000 réfugiés soudanais et de quelque 25 000 personnes déplacées internes. En 2007, le HCR a aidé au retour 42 000 réfugiés et, conjointement avec d'autres agences, a assisté 12 000 personnes déplacées internes à rentrer chez elles. L'épuisement des ressources du HCR est d'autant plus préoccupant qu'il survient à l'approche de la fin de la saison des pluies, traditionnellement propice à l'intensification des mouvements de rapatriement. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître si la France entend participer au versement des 11 millions de dollars pour poursuivre les opérations de retour et de réintégration des réfugiés prévues au Sud-Soudan pour 2007.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation au Sud-Soudan et en particulier sur la question du retour des réfugiés dans cette région. En effet, la signature de l'accord de paix de Nairobi le 9 janvier 2005 entre le gouvernement soudanais et l'armée de libération du peuple soudanais (SPLA) a mis un terme à près de vingt ans de guerre civile au Sud-Soudan. Le retour des déplacés et des réfugiés a dès lors été rendu possible. À ce jour, 68 000 réfugiés sont rentrés chez eux dans le cadre des programmes de retour organisés par le HCR. Les besoins de la population sud-soudanaise sont importants et nécessitent une assistance humanitaire, à la fois d'urgence et sur le long terme pour assurer la réinsertion socio-économique des réfugiés dans leur région. La France reste préoccupée par la nécessité de maintenir la paix et la stabilité dans cette région du Soudan, et apporte son entier soutien aux activités du HCR, en particulier à celles consacrées à l'aide au retour des réfugiés sud-soudanais et à la réintégration dans leur région d'origine. La contribution volontaire de la France au HCR, d'un montant de 15 550 000 euros en 2007 est en augmentation constante. Afin de faciliter la souplesse des programmes du HCR, la France a décidé de ne pas affecter 70 % de cette contribution. Le HCR est donc libre d'utiliser les crédits accordés pour les programmes de son choix. Par ailleurs, et pour créer les conditions d'une paix durable, la France soutient aussi fortement l'action des ONG travaillant au Sud-Soudan et a également octroyé en 2007 un montant de 900 000 euros au titre de l'aide alimentaire pour le Sud-Soudan. Toutes ces actions, soutenues par notre pays, sont de nature à faciliter les conditions de retour des réfugiés et déplacés du Sud-Soudan.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8830

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 octobre 2007, page 6616

**Réponse publiée le :** 21 octobre 2008, page 9003